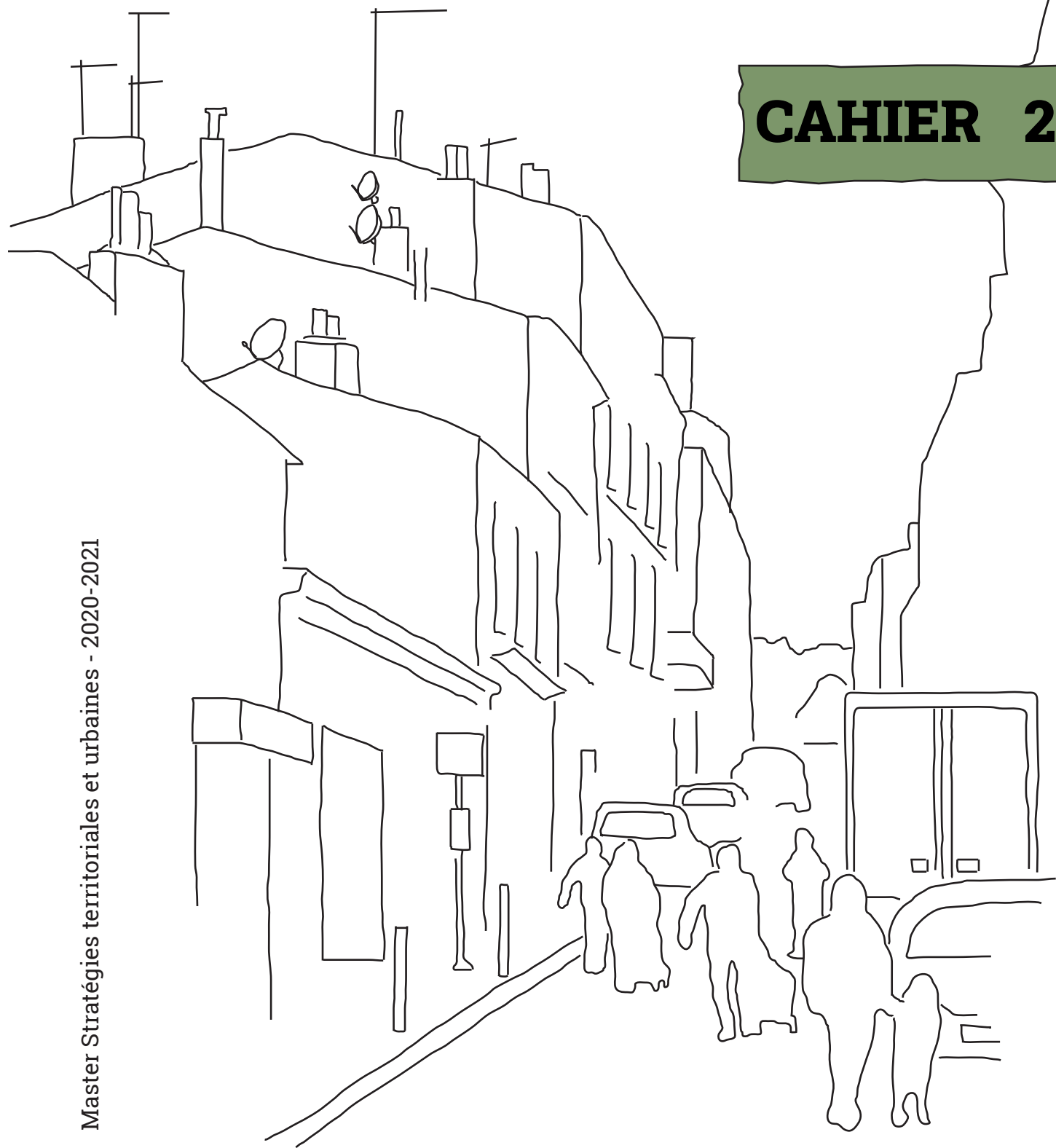




Préconisations pour une ville plus inclusive



Justine Barthélemy, Etienne Butin
Eline Dogbe, Susan Even
Margot Le Bian, Eloïse Quérout

SOMMAIRE

Volet 1 - Contexte 3

1. Le parvis des établissements scolaires 5

2. Les places publiques Caffo et Cadenat 7

3. La forêt urbaine 9

Volet 2 - Principes 11

Volet 3 - Préconisations 15

1. Encourager la réappropriation de l'espace public par les femmes 17

2. Favoriser l'épanouissement des enfants et des familles dans les espaces publics .
... 21

3. Chausser des lunettes de genre dès la conception d'un espace public : le cas de la
forêt urbaine 25

Volet 1 - Contexte

Le périmètre de Quartiers Libres englobe deux quartiers du centre-ville marseillais : la Belle de Mai, quartier anciennement industriel, et Saint-Charles, quartier de gare. Il s'agit de **quartiers de première implantation**, c'est-à-dire que le prix du logement au mètre carré est suffisamment bas pour que les familles arrivant de l'étranger puissent y rester temporairement. La **mobilité résidentielle est donc très forte**, avec 40% des habitant.es présent.es depuis moins de 5 ans en 2010. La structure des ménages compte une proportion importante de **familles monoparentales**, avec 32% contre 24% dans l'ensemble de la ville. Or, en France, 83,2% des familles monoparentales sont composées d'une femme avec un ou plusieurs enfants. De plus, le quartier est très jeune, avec 29% de moins de 20 ans. Ces données permettent de tracer les contours de l'inclusion des femmes dans l'espace public : **de nombreuses femmes ont à elles seules la charge de leurs enfants** et sont amenées à les accompagner et à subvenir à leurs besoins. **La problématique de l'enfance est donc centrale** dans la proposition d'espaces publics inclusifs pour les femmes, même s'il convient de **déconstruire les rôles sociaux genrés**, dont celui de la maternité. Quartiers Libres compte également de nombreuses familles en **situation de précarité** et n'offre que peu d'emplois à destination des personnes moins qualifiées, pourtant majoritaires sur ce territoire. Il existe donc un **réel enjeu de mobilité** afin que les femmes puissent trouver du travail en dehors du quartier.



Trois lieux clés peuvent être retenus pour améliorer la trajectoire des femmes dans les espaces publics de Quartiers Libres : **les parvis des établissements scolaires Saint-Charles II, Victor Hugo, Edgar Quinet et Ahmed Litim, les places publiques Caffo et Cadenat et le projet envisagé de forêt urbaine.**

1. Le parvis des établissements scolaires



Le redéploiement de la charge domestique et parentale dans l'espace public, associé à la proportion importante de familles monoparentales, signifie une **importante mobilité des femmes liée à l'accompagnement des enfants et aux tâches quotidiennes de gestion des foyers**. Les parvis occupent un rôle clé dans ces mobilités puisque les femmes qui accompagnent leurs enfants à l'école y seront présentes 2 à 4 fois par jour, et pourront y retrouver d'autres femmes partageant les mêmes problématiques : les parvis peuvent donc générer du lien social et des initiatives associatives. Ils sont également des espaces de socialisation secondaire pour les jeunes filles, qui y font l'expérience de stéréotypes genrés et de groupes de sociabilité non mixtes.

Dans le périmètre de Quartiers Libres, certains parvis sont intéressants à valoriser dans la mesure où ils offrent un espace conséquent à **l'interface entre l'école et la famille**, fréquenté par plusieurs générations et vecteur de lien social. Les parvis Ahmed Litim, Quinet/Saint-Charles II et Victor Hugo sont tous trois des espaces très minéraux, où **la voiture occupe une place importante** : un parking est implanté sur le parvis Ahmed Litim, le parvis Victor Hugo est entrecoupé d'une route très passante, le parvis Quinet/Saint-Charles II est situé dans le virage d'une route à sens unique et les voitures l'utilisent pour patienter pendant l'attente des enfants. Cela engendre donc des **enjeux de sécurité routière et de régulation des usages entre piétons et véhicules**.

La dimension d'espace interstitiel génère également un **besoin de sécurité vis-à-vis des usages illicites et du harcèlement scolaire** : ainsi, des rencontres entre des collégien.nes et leurs aîné.es sur le parvis Quinet génèrent l'introduction d'objets dangereux à l'intérieur de l'établissement tandis que le parvis Ahmed Litim devient, à la nuit tombée, un espace soumis aux incivilités, aux usages illicites, aux intrusions à l'abris des regards et parfois à la consommation de drogue. Ce conflit entre usages légaux et usages illicites est d'autant plus important qu'il concerne des enfants et adolescent.es à une période charnière de leur trajectoire. Les médiateur.rices posté.es sur les parvis Victor Hugo et Quinet ont certes contribué à limiter les usages illicites et les situations dangereuses, mais ils et elles ne sont pas encore parvenu.es à dégager suffisamment de temps et de disponibilité pour jouer leur rôle d'animation et de pédagogie sur ces parvis : **leur rôle reste en partie circonscrit à la sécurisation**.

Les conflits d'usage proviennent également de différentes perceptions du parvis. Les usager.ères du quartier ainsi que le personnel des écoles l'identifient comme un espace fonctionnel, ayant pour unique but d'assurer la sécurité des élèves entre leur sortie de l'école et leur prise en charge par un adulte. **Quartiers Libres, de son côté, projette sur les parvis des potentialités d'espaces publics de proximité, permettant une attente apaisée, la création de liens intergénérationnels et de lien social, ainsi qu'une respiration au sein d'un quartier fort bâti.** Les parvis Ahmed Litim et Quinet servent déjà de terrains de football improvisé pour certains jeunes garçons du quartier. L'exploitation de ces espaces déjà fréquentés à heures régulières par plusieurs générations offre effectivement des potentialités multiples, d'autant plus pour les femmes.



2. Les places publiques Caffo et Cadenat



Les places publiques Caffo et Cadenat sont des **lieux de mixité des usages par excellence**. En effet, leurs rez-de-chaussée réunissent une grande diversité de fonctions commerciales et sociales, avec des associations, des boulangeries, des boucheries, des primeurs, ou encore des fonctions médicales et de services. Elles sont également des arrêts de bus ou parvis d'écoles, des espaces d'animation avec entre autres le marché, et regroupent des espaces de stationnement. Ces multiples fonctions réunissent usager.ères de tous âges, dont les pratiques diffèrent selon le genre. En effet, les **femmes circulent dans l'espace public plus qu'elles ne l'occupent**, et sont très nombreuses au niveau de l'arrêt de bus de la place Caffo. Cependant, la fréquentation de cette place reste majoritairement masculine du fait de la présence d'un café dans lequel les travailleurs viennent échanger après leur journée. De plus, les hommes utilisent les places Caffo et Cadenat à travers des usages détournés de l'espace public, se l'appropriant donc, tandis que **les femmes n'utilisent que les fonctions anticipées par l'aménageur**.

Aussi, contrairement aux parvis d'écoles sur lesquels les différents usages sont en conflit, les places publiques sont davantage témoins d'une rotation des usages, voire d'une cohabitation. Cela s'incarne très bien dans le marché matinal place Cadenat, qui s'installe temporairement sur les espaces de stationnement. Malgré une mixité de la fréquentation, **les usages restent empreints d'une construction sociale genrée**, et les places peuvent donc accompagner la déconstruction des rôles de genre à travers des **démarches de réappropriation**. Des initiatives associatives ont notamment vu le jour sur ces places pour proposer aux femmes d'aménager temporairement l'espace selon leur volonté. L'aspect événementiel a ainsi permis une visibilité des femmes.



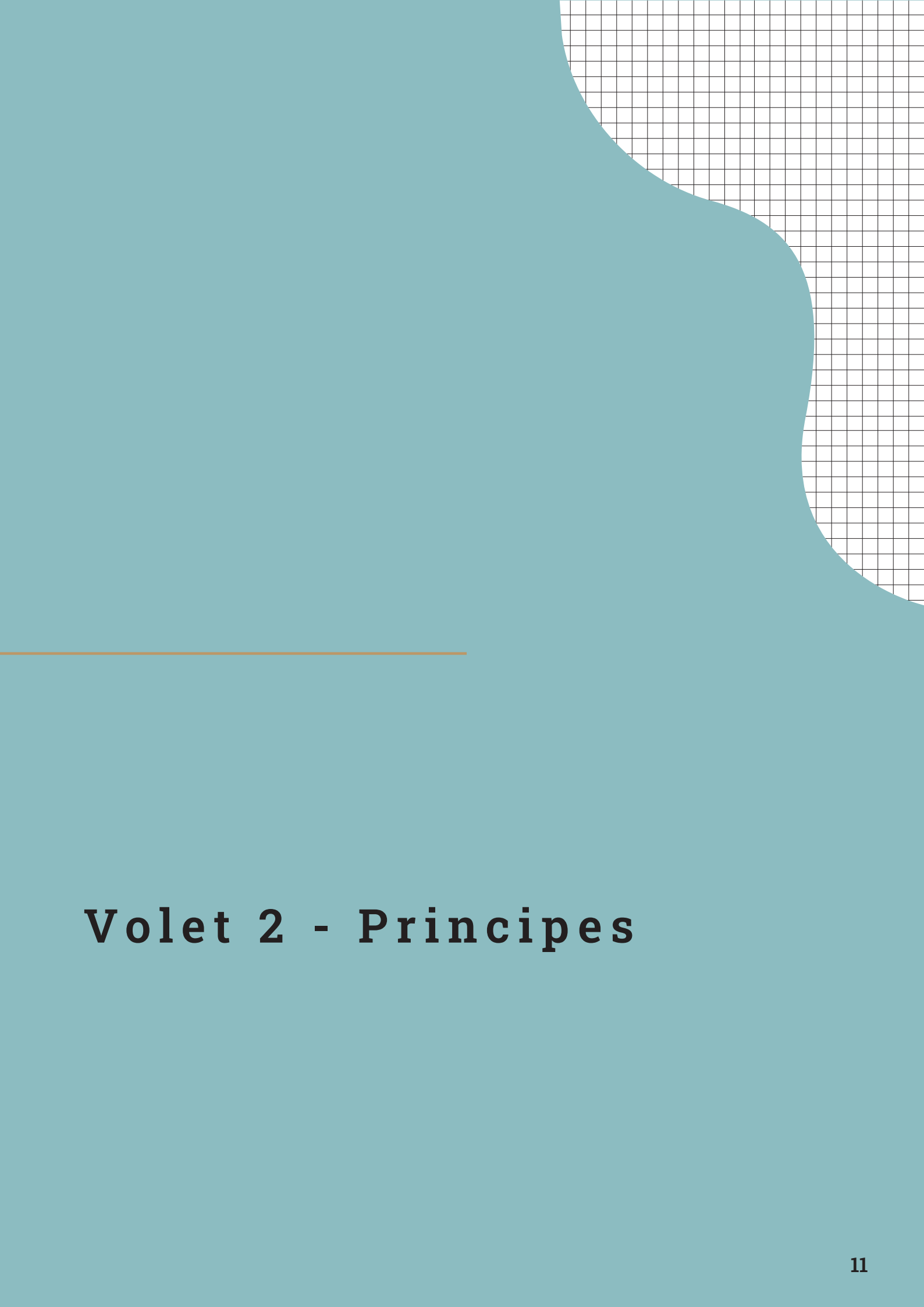


La forêt urbaine est un projet d'espace public d'ampleur métropolitaine de la maîtrise d'œuvre de Quartiers Libres. Ses objectifs principaux sont de répondre au **manque d'espaces verts et d'équipements du quartier tout en constituant un outil bioclimatique de rafraîchissement de la ville**. Concrètement, cela signifie une forêt ouverte sur le reste du quartier et le reste de la ville, avec une densité importante d'arbres d'espèces différentes, un éclairage subtil permettant la préservation de la biodiversité, et un jardinage minimal. Pour répondre au besoin de convivialité et de lien social, la forêt urbaine proposerait par ailleurs un certain nombre de fonctions et d'animations en collaboration avec des associations et entreprises du quartier.

Si la forêt urbaine reste en suspens du fait de difficultés à rassembler un foncier disponible suffisant, elle est également un sujet de débat parmi les habitant.es qui l'évoquent : l'ambition d'un **espace vert de grande ampleur est certes félicitée, mais le terme de « forêt » tend à impressionner le public, tantôt du fait de l'imaginaire associé, tantôt du fait d'un sentiment de dépossession** vis-à-vis de leur quartier, qui attirerait par la suite des Marseillais.es plus aisés.es.

Les questions de sécurité nocturne et d'ouverture ou fermeture de la forêt restent encore en suspens, d'où l'intérêt d'analyser cette projection avec des lunettes de genre : une **conception sensible au genre permettrait à la forêt d'être un espace plus accessible et agréable pour toutes et tous**.





Volet 2 - Principes

L'urbanisme sensible au genre peut être guidé par les principes suivants :

VISIBILITÉ

La visibilité revêt une double dimension dans la pratique d'un urbanisme inclusif. Il s'agit d'une part de la capacité rassurante de **voir et d'être vue** dans un espace. Cette dimension consiste donc en un horizon dégagé permettant aux femmes de repérer de potentiels dangers, en un éclairage nocturne suffisamment efficace pour anticiper les obstacles, mais aussi en la coprésence d'autres usagères capables de repérer une potentielle agression et d'intervenir. D'autre part, la visibilité peut être entendue comme le fait de **voir des femmes exercer certaines fonctions ou pratiquer certains usages dans les espaces publics**. Cette visibilité permet aux femmes de se sentir représentées et d'acquérir une forme de légitimité à occuper un espace.

Un exemple : La ville de Vienne, exemplaire en matière d'inclusivité des femmes dans l'espace public, a travaillé sur la visibilité à travers 26 nouveaux projets d'éclairage public plus adaptés.

La conception des espaces publics à travers un **étalon-mètre masculin**, du fait que la majorité des urbanistes et architectes aient longtemps été des hommes, a généré un **sentiment d'illégitimité des femmes** dans leurs pratiques de l'espace public, auquel elles sont régulièrement rappelées par le harcèlement de rue. Des équipements comme les city stades, fréquentés à quasiment 100% par des hommes, renforce ce sentiment. Sa résolution passe par **l'occupation symbolique** (à travers les noms des rues, les campagnes publicitaires) **et réelle de l'espace public** par les femmes.

Des exemples : Les associations de la Belle de Mai, dont l'Ambassade du Turfu et Passer'elles, ont organisé une initiative de réappropriation des espaces publics majeurs du quartier par les habitantes. La dimension événementielle et transitoire des aménagements a rendu visible la présence des femmes dans le quartier et a légitimé leur occupation.

Le collectif Les MonumentalEs a également œuvré pour légitimer la présence des femmes à travers l'installation de bancs sur lesquels sont gravés 200 noms de femmes sur la place du Panthéon à Paris. Au-delà de la légitimation des femmes dans l'espace public, cette initiative permet de mettre en lumière des femmes qui ont été souvent oubliées de l'histoire.

LÉGITIMITÉ

MIXITÉ

Au sein des espaces publics, le principe de mixité répond à tous les autres principes : **il est à la fois l'idéal visé pour l'aménagement d'un espace inclusif, et une condition sine qua none pour atteindre chacun des autres principes.** Sans légitimité, les femmes voient leur capacité d'appropriation et d'usages des espaces publics réduite ; et sans mixité, leur légitimité disparaît. Les places publiques sont donc non mixtes, du moins en ce qui concerne l'occupation statique de l'espace. Pour jouer directement sur le facteur de la mixité, il s'agit donc de **créer des points d'attractivités pour les femmes**, à l'échelle de la ville, à l'échelle du quartier, mais aussi et surtout à l'échelle des espaces et même du mobilier urbain. Au niveau des places, créer de la mixité peut passer par une diversification des points d'intérêts, à savoir les commerces, les services, les acteurs associatifs. Ainsi, la place publique peut revêtir une fonction nouvelle qui réponde à un besoin avéré et spécifique aux femmes, comme le besoin de socialisation. A l'échelle du mobilier urbain, les bancs publics traditionnels sont parfois associés à des usages exclusivement masculins, favorisés par leur taille restreinte. Jouer sur le mobilier urbain pour favoriser la mixité peut consister à penser ce mobilier comme collectif, et vecteur de convivialité.

Un exemple : Sur tous ses chantiers, le Collectif Etc. innove dans sa conception des bancs publics en renouvelant l'imaginaire et les pratiques qui leurs sont associées. Les larges bancs en bois installés sur le toit-terrasse de la Friche de la Belle de Mai répondent à cette ambition de rapprocher les usagers autour d'un espace commun. Leurs formes originales interpellent les regards et invitent à des appropriations diverses.

Les femmes traversent l'espace public de manière fonctionnelle plus qu'elles ne l'occupent : 65% d'entre elles sont chargées de l'éducation et de l'accompagnement des enfants, mais aussi des achats pour subvenir aux besoins du foyer. Le premier enjeu lié à la mobilité est donc d'**accompagner au mieux les déplacements avérés**, majoritairement piétons, des femmes dans l'espace public. Cependant, un autre enjeu est celui de la **mobilité pendulaire** pour trouver du travail à l'extérieur du quartier. Celle-ci peut au contraire **déconstruire les rôles sociaux de genre** et permettre aux femmes de poursuivre une trajectoire professionnelle. Cette dimension de la mobilité passe par une offre de transports en commun développée et sécurisante.

Un exemple : La ville de Vienne, pour faciliter la mobilité piétonne et l'usage de la rue par les poussettes, a élargi plus d'un kilomètre de trottoirs et a mis en place des feux de signalisation piétons adaptés aux allures des passant.es.

MOBILITÉ

SÉCURITÉ

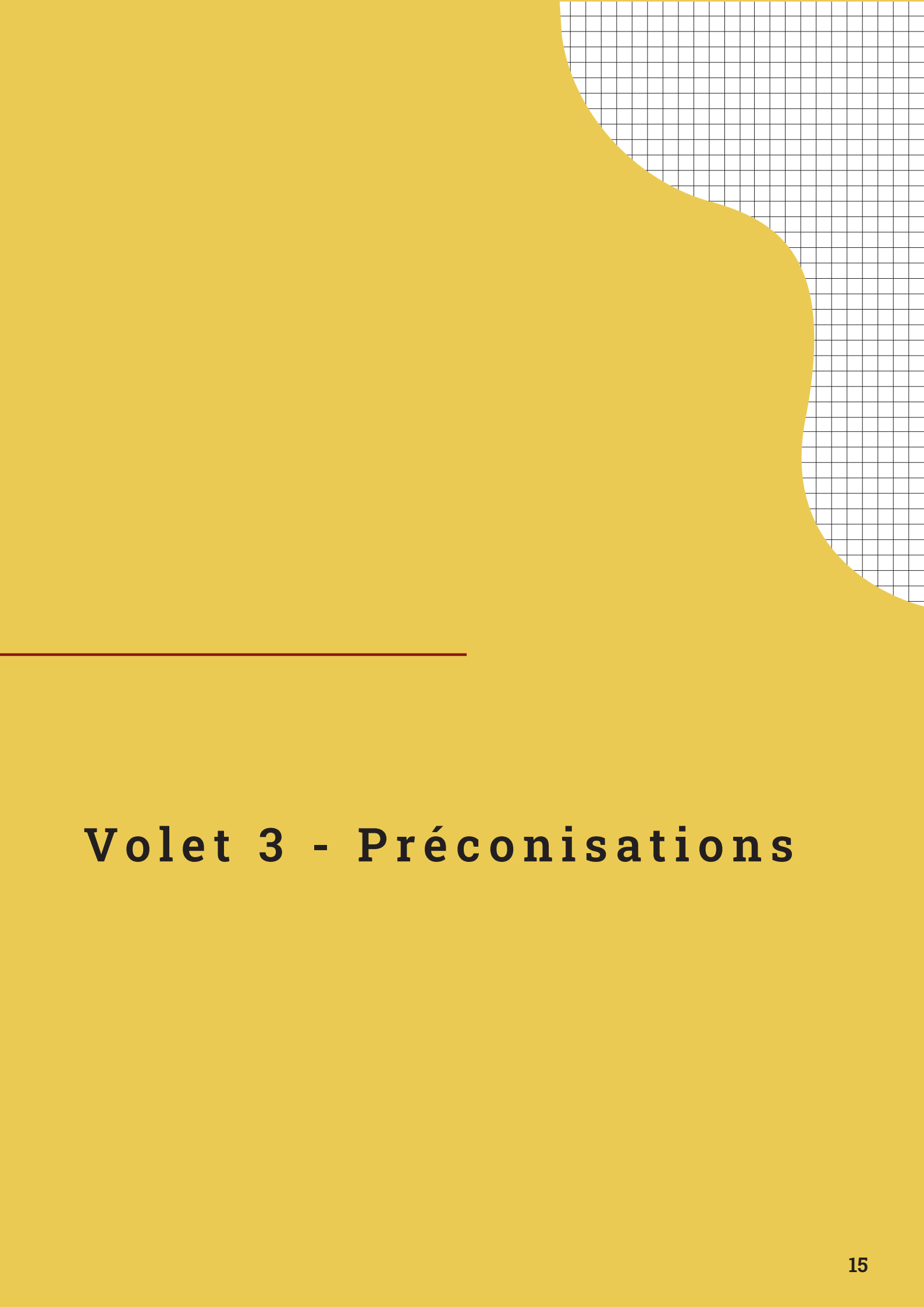
La croyance en une vulnérabilité "naturelle" des femmes dans l'espace public a contribué à générer un sentiment d'insécurité parmi elles. Ce sentiment se voit renforcé par la **fréquence du harcèlement de rue, qui rappelle les femmes à leur supposée vulnérabilité** : 81% des femmes ont été victimes d'au moins une forme d'atteinte ou agression sexuelle dans les lieux publics ou semi-publics (Observatoire français du Harcèlement sexuel). Cela donne lieu à des stratégies d'évitement et donc des contraintes dans la mobilité des femmes. **Renforcer le sentiment de sécurité de ces dernières permettrait donc de rééquilibrer leur présence et leur occupation des espaces publics.**

Un exemple : Le collectif Punt 6 a installé des miroirs pour atténuer le sentiment d'insécurité des femmes dans les rues, avec la possibilité pour elles de maintenir un œil vigilant sur de potentiels suiveurs.

Finalement, la création d'espaces publics inclusifs pour les femmes nécessite la **prise en compte de leur parole à travers des dispositifs de participation**, permettant de saisir leurs craintes, leurs besoins et leurs aspirations tant dans leurs trajectoires que dans leur vie quotidienne. Cela passe à la fois par leur intégration aux concertations générales organisées dans le cadre de projets de renouvellement urbain et par la mise en place d'instances participatives spécifiques.

Un exemple : La ville de Nantes a créé en 2015 un Conseil de l'Égalité Femmes-Hommes ayant pour objectif de mettre en réseau les actrices et acteurs du territoire nantais et de construire avec eux les politiques publiques d'égalité. Ce conseil est constitué d'usag.ères, mais aussi d'associations et d'acteurs économiques, permettant la coordination des initiatives.

PARTICIPATION



Volet 3 - Préconisations

Préconisations pour une ville plus inclusive

Les préconisations présentées dans ce document sont issues de notre diagnostic territorial, mais surtout des ateliers de co-design réalisés avec les habitant.es de la Belle de Mai. Proposer des espaces publics sensibles au genre est une démarche de longue haleine, débutant dès la conception de ces espaces, qui doit être participative afin de **remettre l'usager.ère au centre de l'action publique**. Cette approche de co-construction peut même aller au-delà du prisme du genre et s'adresser à **l'ensemble des oublié.es de la conception**, puisqu'elle vise une meilleure accessibilité des quartiers.

En ce qui concerne la présence des femmes, il y a cependant un double enjeu : **l'urbaniste doit à la fois accompagner les femmes dans leurs pratiques quotidiennes avérées, qui sont empreintes de rôles sociaux genrés, mais également encourager la déconstruction de ces rôles sociaux afin d'aboutir, à terme, à un égal accès à l'espace public**. Les préconisations tentent d'articuler ces deux dimensions, d'abord en proposant des espaces publics adaptés aux pratiques des femmes de Quartiers Libres pour les rendre plus visibles, puis en utilisant cette nouvelle visibilité pour transformer les usages.

1. Encourager la réappropriation de l'espace public par les femmes

PRÉCONISATION 1 :

Désenclaver le quartier et faciliter la mobilité des habitantes à travers un plan de mobilité cohérent

Du fait de contraintes topographiques et de l'enclavement par les voies de train, l'offre de transports en commun demeure réduite. Or, le redéploiement de la charge domestique et parentale génère des **mobilités féminines fréquentes, fonctionnelles et majoritairement piétonnes ou captives des transports en commun**. Il semble donc intéressant d'élaborer un plan de mobilité à la fois au sein du quartier et vers le reste de la Ville. Ainsi, la mobilité en bus semble privilégiée du fait des reliefs importants du Quartier Belle de Mai. La mise en place de navettes et de nouvelles solutions de mobilité en service continu et desservant l'ensemble du quartier et ses points stratégiques (la Friche de la Belle de Mai, la place Caffo et son cinéma, le boulevard National, la Caserne du Muy et ses alentours...) pourrait être mise en relation avec le reste du réseau de transport en commun métropolitain afin d'assurer **une correspondance permanente entre les différents espaces du quartier et le reste de la ville**. De plus, il s'agit d'une facilitation de la mobilité pour les femmes, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap. Dans la même optique, **l'arrêt à la demande** expérimenté sur plusieurs lignes marseillaises pourrait être généralisé à l'ensemble du réseau en cas de satisfaction de l'expérience.

Par ailleurs, **l'extension des horaires de bus** (avec un premier service à 4h du matin) sécuriserait la mobilité des femmes travaillant à des horaires décalés, notamment dans les professions d'agentes d'entretien. Un travail avec la RTM sur un **plan d'inclusivité des transports en commun** pourrait inclure la formation des chauffeur.euses de bus à la vigilance et au repérage de situations de harcèlement sexuel et des dispositifs d'alerte téléphonique.

Enfin, pour désengorger la circulation routière, le plan de mobilité pourrait inclure des **mobilités douces**. Les pistes cyclables pourraient être étendues à l'ensemble des espaces du quartier, notamment autour des places Cadenat et Caffo, et des parkings de vélos pourraient être proposés aux environs des espaces publics stratégiques. Ces opérations vont de pair avec un **contrôle renforcé du stationnement sauvage** sur les voies piétonnes et cyclables.

PRÉCONISATION 2 : Encourager des usages plus mixtes de l'espace public à travers l'utilisation de l'urbanisme transitoire

Les grands projets de renouvellement urbain comportent souvent une forte dimension d'incertitude, du fait des conflits d'intérêts liés à la présence d'un foncier disponible. De plus, la temporalité longue des projets urbains, avec un horizon de plus de 30 ans, n'est pas en phase avec la temporalité des habitant.es, qui aimeraient profiter de l'espace disponible au plus vite pour leurs propres usages. En réponse à ces temporalités différentes et **pour éviter une forme d'immobilisme, l'urbanisme transitoire propose des pistes intéressantes**. Il comporte aussi des **possibilités de réappropriation par les femmes**, à travers notamment la visibilité temporaire, jusqu'à ce que la fréquentation mixte devienne la norme.

De manière concrète, l'urbanisme transitoire dans Quartiers Libres pourrait contribuer à la **végétalisation du quartier** à travers l'installation de jardinières partagées sur les parvis et les places publiques. Il passe également par la **valorisation de la rotation des usages**, c'est-à-dire **limiter les équipements ancrés dans le sol** et privilégier les marquages au sol afin de pouvoir mélanger les usages selon les horaires de fréquentation.

Déjà mis en place par plusieurs associations, l'urbanisme transitoire doit coordonner des acteurs institutionnels et des représentant.es de la société civile afin de susciter l'usage des équipements temporaires. Par conséquent, **la Métropole pourrait se positionner dans un rôle d'écoute et de concrétisation des idées des habitant.es, puis organiser leur évaluation afin de décider d'une potentielle pérennisation**. La co-construction ainsi proposée permettrait d'accorder aux aménagements temporels un aspect événementiel à travers l'animation des associations, améliorant la visibilité des femmes dans l'espace public. Les expériences testées pourraient ensuite s'intégrer dans la stratégie territoriale et le projet d'aménagement afin de faire coïncider à nouveau les temporalités.

PRÉCONISATION 3 : Concilier les impératifs de stationnement et le besoin d'espace de respiration pour toutes et tous

Si un plan de mobilité à l'échelle du quartier permettrait de désengorger la circulation et donc le stationnement sur les espaces publics, il n'en demeure pas moins que les habitant.es ont **deux attentes contradictoires** vis-à-vis du foncier disponible : d'une part, le **besoin de stationnement** est incompressible et d'autre part les habitant.es ont besoin et désirent des **espaces de loisirs et de respiration**. Cette problématique concerne particulièrement les femmes de Quartiers Libres qui n'ont pas d'espace pour créer du lien social, ni pour divertir leurs enfants.

A l'échelle du quartier, une **rationalisation des espaces de stationnement** semble possible. Dans des zones particulièrement tendues et si la topographie le permet, l'optimisation de parkings existants ou, le cas échéant, la création de nouveaux parkings pourrait être envisagée.



PLACE CADENAT

La place Cadenat, place publique et parking pour le quartier, est souvent occupée par un marché, heurtant donc la disponibilité du stationnement comme celle de l'espace de respiration. Un **réaménagement de la place en deux espaces distincts** pourrait être envisagé. Du côté du supermarché, la place proposerait un **espace de stationnement disponible en continu**. Du côté de l'école Bernard Cadenat, un **espace de respiration, revalorisé par des marquages au sol ludiques** à destination des plus jeunes, permettrait la rotation des usages avec le marché quotidien. L'urbanisme transitoire et la végétalisation permettraient de signaler la distinction entre les deux usages.



PARVIS AHMED LITIM

Actuellement, le stationnement central du côté de l'école n'est pas un usage prévu et empiète sur l'espace du parvis. Les jardinières, en cours d'installation, permettent d'une part d'amorcer un début de végétalisation de cet espace très minéral, et d'autre part de **délimiter une zone d'attente pour les parents et pour la sortie des élèves**. Ici encore, des marquages au sol ludiques permettraient la rotation des usages, entre les jeux pour enfants et un espace d'attente pour les parents sur le parvis.

A plus long-terme, il pourrait être envisagé de supprimer les places de stationnement se situant au centre de la place, avec la **création d'un véritable parking derrière l'actuelle Maison du Projet**. Ainsi, l'espace parvis serait agrandi et délimité par des jardinières et / ou des murets. Une voie de circulation pour les camions de livraison desservant l'école Ahmed Litim et la Maison du Projet serait conservée via un contournement par le haut de l'espace du parvis.

Ce faisant, l'espace parvis deviendrait **un espace de respiration, avec des bancs fixes** pour l'attente des parents.

PRÉCONISATION 4 : Associer les citoyennes et les citoyens à une démarche d'embellissement et de réappropriation du quartier

L'appropriation d'un quartier par les citoyen.nes passe souvent par des démarches artistiques veillant à embellir les lieux qu'ils et elles fréquentent quotidiennement. Cela s'applique particulièrement à Quartiers Libres, dont le bâti ancien est très présent mais peu mis en valeur. La mise en valeur du tunnel Bénédicte a d'ailleurs réellement impacté sa fréquentation par rapport au tunnel National. Pour ce faire, **la Métropole peut s'appuyer sur les associations artistiques et familiales à travers des ateliers de décoration des façades et des grilles des écoles, de dessin, ou d'affiches.** Ces ateliers pourraient également **générer du lien social** entre générations d'habitant.es. Il s'agit également d'une opportunité de **travail collectif sur les représentations symboliques des femmes** dans l'espace public.



2. Favoriser l'épanouissement des enfants et des familles dans les espaces publics

PRÉCONISATION 5 : Favoriser l'égal accès aux espaces de loisirs pour les filles et les garçons

Les équipements sportifs et de loisirs encouragent pour la plupart des **activités à dominante masculine**, comme les skateparks qui sont occupés à 95% par des hommes et les city-stades à quasiment 100%, ce qui renforce l'usage genré de l'espace public qui est généralement occupé par les hommes et traversé par les femmes. Dans la Belle de Mai-Saint-Charles, **les jeunes filles sont relativement absentes de l'espace public, faute d'aménagements adaptés à leurs besoins** : à l'exception de quelques lieux plus mixtes comme la Friche ou les parvis d'écoles, elles sont plus enclines à rester chez elles ou à sortir de leur quartier pour rejoindre les zones commerçantes notamment.

Un rééquilibrage des usages récréatifs des espaces publics de Quartiers Libres semble possible via des **aménagements plus inclusifs**.



PARVIS AHMED LITIM ET PLACE CADENAT

En prenant appui sur l'urbanisme transitoire et pour permettre une rotation des usages fluide, sur le parvis Ahmed Litim et la place Cadenat notamment, des **marquages au sol inclusifs** peuvent encourager plus de mixité des usages récréatifs pour les plus jeunes. Ceux-ci peuvent prendre la forme de marelles, parcours ludiques et autres labyrinthes, et pourraient être réalisés en partenariat avec l'association Art et développement. Il serait également intéressant d'**intégrer des équipements de loisir plus en phase avec les pratiques féminines**, tels que des miroirs de danse urbaine. Enfin, l'occupation de l'espace public par les jeunes filles pourrait être facilitée par **l'animation des places et parvis par des associations pour la jeunesse**.

PRÉCONISATION 6 : Sécuriser les abords des parvis d'écoles pour les élèves et les familles

La taille souvent réduite des parvis d'écoles et leur contact direct avec la route menacent la **sécurité des élèves** et suscitent de **vives inquiétudes chez les parents**. Par ailleurs, s'il est un lieu privilégié de liberté et d'appropriation pour les élèves, le parvis cristallise également un certain nombre de **situations à risque**, qu'elles soient en lien avec le harcèlement ou encore avec le trafic de stupéfiants. Depuis quelques années, la présence des médiateur.rices a apporté un certain soulagement, mais **leur mission d'accompagnateur-éducateur se retrouve parfois reléguée au second plan en raison de la vigilance dont ils doivent faire preuve** sur des parvis insuffisamment sécurisés.

Les parvis d'écoles du périmètre Quartiers Libres mériteraient d'être davantage sécurisés, au nom de l'intégrité physique des élèves et de la tranquillité de leurs parents, et pour qu'ils puissent retrouver leur fonction d'interface, de lieu d'échange, de convivialité et de divertissement.



PARVIS QUINET / SAINT-CHARLES II

Au vu de l'intensité de la circulation, de l'étroitesse de la route et du manque de visibilité au niveau du tournant, des **mesures de réduction du trafic et de la vitesse** semblent primordiales. Une **signalétique claire à l'entrée** de la rue Léon Gozlan pourrait avertir de la présence d'élèves et interdire l'accès aux camions. La mise en place d'une **zone de limitation de vitesse à 30 km/h** relativement étendue pourrait être envisagée, a minima dans un rayon de 500m autour de l'école où ont lieu 75% des accidents liés aux trajets scolaires. Dans cette même optique, il serait également possible d'imposer, par arrêté municipal, la **création d'une « aire piétonne temporaire »** ou d'une « interdiction de circuler » sur des horaires déterminés, avec éventuellement la **création d'un dépose-minute** pour les parents en amont de la rue Léon Gozlan et d'un cheminement piéton balisé. Sur un plus long terme, cette piétonnisation pourrait être rendue définitive, dans le cadre d'un plan mobilité et d'un nouveau tracé des voies de circulation à l'échelle du quartier.



PARVIS DU LYCÉE VICTOR HUGO

Confondu avec le Boulevard Gustave Desplaces, ce parvis présente peu de marge de manœuvre pour l'aménagement. Cependant, plusieurs éléments nuisent à la sécurité du parvis : l'absence de passage piéton au niveau du lycée, le stationnement sauvage des véhicules légers sur le trottoir et celui des autobus sur la voie de circulation. La **création d'un passage piéton au niveau de l'entrée du lycée** permettrait aux élèves de rejoindre les bancs du trottoir d'en face en toute sécurité. Sur ce même trottoir, pourrait être pensé à long terme un **réagencement du stationnement** : il serait envisageable de transformer la deuxième voie de circulation en espace de stationnement afin de soulager le trottoir et favoriser la mobilité piétonne. Il serait alors nécessaire de mettre à disposition un espace de stationnement plus spacieux que celui qui existe actuellement dans la Rue Jacques Bory pour les autobus qui attendent pour accéder à la gare routière.

PRÉCONISATION 7 : Valoriser le parvis dans son rôle d'interface par une meilleure coordination entre les acteur.rices de la vie scolaire

Une fois sécurisés, il serait intéressant de **valoriser les parvis dans leur rôle d'interface entre l'école et l'espace public et de lieu de rencontre**. Ces espaces interstitiels font en effet appel à plusieurs acteur.rices de la vie éducative, que sont les parents d'élèves, le corps enseignant et les médiateur.rices, mais en l'état, ceux-ci ne permettent pas les échanges et coordinations favorables au suivi des parcours scolaires. En conséquence, des **situations à risque ne sont pas correctement détectées**, qu'il s'agisse de difficultés scolaires, de mal-être à l'école ou encore de cas de harcèlement, qui sont d'autant plus compliqués à prévenir qu'ils se jouent parfois non plus seulement dans l'espace public mais directement sur les réseaux sociaux. Enfin, le parvis est traditionnellement un espace central dans la vie des familles : s'il est judicieusement aménagé et animé, il peut devenir **un lieu où se crée du lien social et où naissent des initiatives et projets**.



PARVIS QUINET / SAINT-CHARLES II

Le travail positif des médiateur.rices depuis quelques années mériterait d'être valorisé et facilité. Tout d'abord, il pourrait être judicieux d'**élargir leurs horaires de présence**, notamment après la sortie du soir, puisqu'un certain nombre d'élèves restent sur le parvis bien après la fin des cours. Cela permettrait également d'**écarter les usages illicites** sur une temporalité plus longue. Les médiateur.rices devraient également être aidés dans l'accomplissement de leurs missions d'accompagnement et de détection des situations problématiques, en proposant un **aménagement sécurisé et convivial leur permettant d'échanger plus facilement avec les élèves et les autres acteurs et actrices de la vie scolaire**. Ce dispositif de médiation pourrait être étendu à l'école Ahmed Litim, notamment du fait de nombreux usages illicites en conflit avec la fonction de parvis d'école. Faute d'espace suffisant, il serait intéressant à terme d'**envisager une extension du parvis comme lieu d'échange, en proposant un tiers-lieu où pourraient se rencontrer l'ensemble des acteurs et actrices de la vie scolaire**, qui pourrait même devenir une structure de coordination permanente entre les parents d'élèves, le corps enseignant et les médiateur.rices.



3. Chausser des lunettes de genre dès la conception d'un espace public : le cas de la forêt urbaine

PRÉCONISATION 8 : Utiliser des méthodologies participatives pour une conception de l'espace public sensible au genre

La forêt urbaine présente l'opportunité, en tant que projet urbain ex-nihilo, d'**intégrer une perspective genrée dès sa conception**, permettant ainsi à la fois de répondre aux besoins des futures usagères, d'anticiper leurs craintes et d'intégrer les femmes dans sa fréquentation. Deux méthodes complémentaires peuvent être envisagées : d'une part, la concertation de l'ensemble du quartier au sujet des grands objectifs auxquels peut répondre le projet d'aménagement. Cette concertation doit veiller à la **mobilisation ciblée de publics peu intégrés à l'offre de participation**, à commencer par les personnes issues de l'immigration, les jeunes et les personnes précaires. Pour ce faire, la maîtrise d'œuvre peut **s'appuyer sur le tissu associatif local**. D'autre part, une fois les objectifs politiques et stratégiques fixés avec les habitant.es, des **ateliers de co-design peuvent être pensés pour projeter une vision de l'espace et du parcours de l'utilisatrice**. Le cahier 1 détaille cette application et sa possible duplication.



PRÉCONISATION 10 : Favoriser une mixité fonctionnelle à bas coût

Les déplacements des femmes dans l'espace public sont souvent fonctionnels, d'où le fait que les femmes traversent plus qu'elles n'occupent l'espace public. Ainsi, pour visibiliser les femmes dans l'espace public, il convient, dans un premier temps, de **proposer des fonctions pour les inciter à se rendre à la forêt**, et ce à toute heure de la journée.

Au vu de la situation de fracture numérique et administrative dans laquelle se trouvent les femmes issues de l'immigration au sein du quartier, il serait intéressant d'implanter dans la forêt un tiers-lieu polyvalent : une **permanence d'assistance administrative** (au sujet des aides personnelles au logement, des demandes de logement social ou encore des abonnements aux transports en commun) pourrait y être tenue entre 9h30 et 11h et entre 14h et 16h, ciblant les femmes non insérées dans l'emploi, aux horaires décalés, et avec des enfants scolarisés. D'autres activités pourraient y être proposées, comme des événements festifs, associatifs, et conviviaux le week-end ou les soirs de semaine, avec pour condition la **gratuité et l'ouverture à toutes et tous**. Il y a en effet un réel besoin, notamment des femmes âgées, de **créer du lien social intergénérationnel**. Enfin, ce lieu pourrait également proposer une **valorisation de l'artisanat et des ressources culturelles présentes dans le quartier, souvent rendues invisibles par la dimension informelle de l'économie**. Ces ressources sont principalement détenues par des femmes, ce qui permettrait donc de les valoriser dans l'espace public. La rotation de ces nombreux usages (qui pourrait être horaire, quotidienne, ou hebdomadaire) générerait ainsi une rencontre entre les usager.ères du quartier, et rendrait les femmes utilisatrices de ces fonctions, visibles dans l'espace public.

La présence d'un tel lieu générerait donc un important passage au sein de la forêt urbaine, et il convient donc de réfléchir également aux fonctions que les femmes pourraient trouver à l'extérieur. Premièrement, la **diversification du mobilier urbain** (avec des tables, des chaises, des transats, des bancs, des jeux pour enfants) permettrait de satisfaire un grand nombre d'aspirations des usager.ères. Ils pourraient être complétés par des points d'eau et des toilettes publiques gratuites entretenues par des travailleur.euses en réinsertion, afin que l'ensemble des besoins des usager.ères puissent être satisfaits au long d'une journée entière passée à la forêt.

Deuxièmement, dans une perspective sensible au genre, il convient de proposer des **terrains de sport de plusieurs types**, en excluant de préférence les city stades majoritairement fréquentés par des hommes. Des terrains de volley, plus mixtes, ou des espaces de danse comprenant des miroirs, dans lesquels les femmes comme les hommes viennent s'entraîner, sont donc à privilégier. Troisièmement, un **réseau d'associations sportives et environnementales** pourrait être mobilisé tant **pour entretenir la forêt urbaine que pour l'animer**. Des **cours de sport en plein air** (yoga, fitness, boxe) attireraient ainsi une **fréquentation mixte** et encourageraient les femmes à être présentes dans l'espace public. L'appropriation de la forêt urbaine par les habitant.es pourrait également se faire à travers des **ateliers de plantation d'arbres**, qui pourraient ensuite porter le nom des personnes les ayant plantées, autour d'une cérémonie festive. L'animation d'un **jardin pédagogique** et d'un potager dont les légumes seraient ensuite distribués gratuitement aux personnes ayant contribué à son entretien serait également une piste intéressante, même si elle fait face aux risques de vol et de dégradation. En été, des **programmations musicales et artistiques** pourraient également avoir lieu et ainsi attirer des personnes extérieures au quartier, le désenclavant par la même occasion.

Enfin, si la forêt comporte une activité commerciale, il s'agira de **surveiller l'adaptation des prix pratiqués aux moyens financiers des habitant.es du quartier**, sous peine de les exclure tant matériellement que symboliquement. En effet, un prix trop élevé ne signifierait pas seulement que les habitant.es ne peuvent pas consommer, mais également que ce lieu est conçu pour des personnes extérieures au quartier, et non pour elles et eux, générant une dépossession plus à même de mener à la dégradation ou aux usages illicites.

Il convient cependant d'opérer un choix entre ces différents usages planifiés, en fonction de leur faisabilité foncière, technique et financière : les mettre tous en place pourrait générer un effet de surplanification, menant à une dissolution de la liberté d'usage, principe fondateur de l'espace public.



PRÉCONISATION 11 : Répondre aux besoins identifiés d'espaces verts

Au vu du déficit d'espaces verts du périmètre de Quartiers Libres, exploiter le terrain de la caserne du Muy semble incontournable. Cependant, du fait de contraintes techniques et financières, il semble que **la forêt urbaine ne pourra pas remplir sa mission initialement prévue d'outil bioclimatique** puisque la densité de la plantation a été réduite. Il semble périlleux de demeurer dans un entre-deux avec une densité trop importante pour réduire les craintes liées à la forêt mais insuffisante pour jouer le rôle d'un poumon au cœur du quartier. Par conséquent, il pourrait être intéressant de **revoir la densité de plantation des arbres afin de répondre aux besoins clairement identifiés d'espaces verts et d'espaces de jeux dégagés pour les enfants**. Les arbres seraient alors plus clairsemés, visant davantage à rafraîchir la température et à fournir de l'ombre aux usagers.



PRÉCONISATION 12: Sécuriser les trajectoires des femmes dans la forêt

L'usage de la forêt urbaine par les femmes relève aussi de sa capacité à **sécuriser leurs trajectoires et occupations**, notamment nocturnes. En effet, si la forêt urbaine se veut ouverte en permanence, elle doit comprendre un **dispositif de gardiennage de nuit, notamment au niveau des allées centrales** qui seront des points de passage sur l'itinéraire de certaines habitantes. La sécurisation de la forêt passe également par un **éclairage renforcé**, facteur de sécurisation et de sécurité puisqu'elle rend les individus et potentielles agressions visibles. De jour comme de nuit, le parc ne doit pas représenter un endroit mystérieux, **son plan doit être suffisamment lisible** pour ne pas avoir à chercher son chemin. Un éclairage au sol permettrait d'**éviter les ombres projetées**, qui peuvent être inquiétantes, et de **préserver la biodiversité de la forêt urbaine**. Enfin, la vigilance mutuelle des usager.ères constitue un facteur de sécurité important. Cette **vigilance mutuelle** peut être générée **par la présence d'activités nocturnes** au sein de la forêt, comme par exemple un bar ou café, une auberge de jeunesse, ou encore des événements associatifs et festifs pendant une partie de la nuit.



Pour aller plus loin :

Sur le genre et la ville, sur les espaces inclusifs

Baziz, N. et Chabbi-Chemrouk, N. (31 janvier 2017) « Un square, un sexe ? Le jardin du centre-ville constantinois Bennacer Bachir, à l'épreuve du genre », Géocarrefour

Costes, L. (2010). Le Droit à la ville de Henri Lefebvre : quel héritage politique et scientifique ? *Espaces et sociétés*, 1(1-2), 177-191.

Coutras J. (1993) La mobilité des femmes au quotidien : Un enjeu des rapports sociaux de sexes?. In: *Les Annales de la recherche urbaine*, N°59-60. Mobilités. pp. 163-170.

Di Méo, G. (2011) Les murs invisibles: femmes, genre et géographie sociale. Armand Colin.

Direnberger, L. & Schmoll, C. (2014) « Ce que le genre fait à l'espace... et inversement ». *Les cahiers du CEDREF*, 21.

Gardner, C. (1995) *Passing by: Gender and public harassment*. Univ of California Press.

Haicault, M. (2003) Marseille, des femmes dans les lieux et les temps quotidiens. *Cahiers du CERES, Série Histoire*.

Jacobs, J. (1961) *The Death And Life Of Great American Cities*, Random House, New-York, 433 pp.

Lewis, N. (2007) « Les femmes et la forêt, un regard partagé entre peur et sociabilité ». In *Rendez-vous techniques de l'ONF*, n°17.

Lieber, M. (2002) « Le sentiment d'insécurité des femmes dans l'espace public: une entrave à la citoyenneté? » *Nouvelles questions féministes* 21.1: 44

Maruéjols, E & Raibaud, Y. (2012) « Filles/garçons: l'offre de loisirs : asymétrie des sexes, décrochage des filles et renforcement des stéréotypes. » *Ville école intégration*, p. 86-91.

Maruéjols-Benoit, E. (2014) Mixité, égalité et genre dans les espaces du loisir des jeunes : pertinence d'un paradigme féministe. *Géographie. Université Michel de Montaigne - Bordeaux III*, Français.

Molinier, P. (2010) « Au-delà de la féminité et du maternel, le travail du care ». In *Champ psy*, n°58, p. 161 à 174.

Mosconi, N., Paoletti, M. & Raibaud, Y. (2015). « Le genre, la ville ». *Travail, genre et sociétés*, 33(1).

Raibaud, Y. (2015) « Durable mais inégalitaire : la ville », *Travail, genre et sociétés*, vol. 33, no. 1, pp. 29-47.

Sacco, M., & Paternotte, D. (2018). *Partager la ville: genre et espace public en Belgique francophone*.

Pour un benchmark des initiatives inclusives

Cabaço Roger, J. (4 décembre 2020). « A Barcelone, les femmes repensent la ville ». Sur le site de Reporterre : <https://reporterre.net/A-Barcelone-les-femmes-repensent-la-ville> (consulté le 5 mai 2020).

City of Vienna. Gender mainstreaming in practice. Sur le site de la ville : <https://www.wien.gv.at/english/administration/gendermainstreaming/examples/> (consulté le 3 juin 2021).

Collectif Etc. Qui sommes-nous ?. Sur le site du collectif : <http://www.collectifetc.com/qui-sommes-nous/> (consulté le 5 mai 2020).

Genre et Ville (15 octobre 2019). « Les MonumentalEs » Panthéon - Projet mémoriel - Women's memory project. Sur le site du collectif : <http://www.genre-et-ville.org/les-monumentales-pantheon-projet-memoriel-womens-memory-project/> (consulté le 6 juin 2021).

Gourdon, J. (4 mai 2018). « Vienne, capitale du féminisme urbain ? », *Le Monde*.

Punt 6. ¿Qué es el urbanismo feminista?. Sur le site du collectif : <http://www.punt6.org/en/who-are-we/> (consulté le 5 mai 2020).

Ville de Paris. Les MonumentalEs. Sur le site des MonumentalEs : <https://les-monumentales.tumblr.com/a-propos> (consulté le 6 juin 2021).

Sur les principes et méthodologies du co-design

La 27e région, « Le design des politiques publiques, concevoir collectivement, repartir du terrain, itérer », p.6, <https://www.la27eregion.fr/design-politiques-publiques/>

Pruitt, John, and Jonathan Grudin. «Personas: practice and theory.» *Proceedings of the 2003 conference on Designing for user experiences*. 2003.

S. Walter, « Introduction aux User Journey Maps ». In Stéphanie Walter. Disponible sur : <https://stephaniewalter.design/fr/blog/introduction-aux-user-journey-maps-modeles-pdf-a-telecharger/> (consulté le 2 mars 2021).